



Conseil Municipal de la commune de Congénies

Séance publique du

Mercredi 8 décembre 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Fabienne DHUISME.

Conseillers en exercice : 19	Présents : 12	Représentés : 3	Votants : 15
------------------------------	---------------	-----------------	--------------

Date de convocation du Conseil municipal 30/11/2021

Date d'affichage de la convocation 30/11/2021

Présents : Fabienne DHUISME, Thibaut BOURSE, Sophie BRENGUES, Yannick CHENIN, Julie CLAUZET, Hélène COURTEVILLE, Christian DUMONT, Loïc LEPHAY, Nathalie LOUIS, Thomas MAOUT, Chantal MAZELLIER, Jean-Michel RAVEL, Ludovic ROUZEL

Absents excusés : Philippe COMTE, Anne HAGENAUER, Michel MARTIN

Procurations : Anne KERIEL à Fabienne DHUISME, Corinne DENIS à Julie CLAUZET, Dominique VINCENTI à Jean-Michel RAVEL

M. Thibaut BOURSE est nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Approbation de l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021

- Compte-rendu des décisions prises en application des articles L2122-22 et L2122-23 du C.G.C.T. :

- DEC2021_016 : ADMINISTRATION GENERAL E - Location parking N°4 Laubre sis chemin de Nègue Saume - Contrat à intervenir avec M. FELLAKI Nabil
- DEC2021_017 : ADMINISTRATION GENERALE - Location parking N°7 Laubre sis chemin de Nègue Saume – Contrat à intervenir avec Mme BLONDIN Catherine
- DEC2021_018 : FINANCES LOCALES - Réalisation d'un prêt de 31 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon pour le financement d'opérations d'investissement - Budget assainissement – Autorisation de signature du contrat de prêt.
- DEC2021_019 : FINANCES LOCALES - Réalisation d'un prêt de 244 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon pour le financement d'opérations d'investissement - Budget Principal – Autorisation de signature du contrat de prêt

ADMINISTRATION GENERALE

DEL2021_032 Convention d'adhésion au service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

ADMINISTRATION/FINANCES

DEL2021_033 ADMINISTRATION/FINANCES - Budget annexe de l'assainissement - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

DEL2021_034

DEL2021_034 ADMINISTRATION/FINANCES--Budget commune - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES



Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Madame le maire ouvre la séance à dix-huit heures trente.

Elle invite ensuite, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à désigner un secrétaire de séance. M. Thibault BOURSE se propose pour cette fonction et Madame le maire demande l'approbation du conseil municipal, qui accepte à l'unanimité.

Après appel nominal par le secrétaire de séance, Madame le maire constate que le quorum est atteint et s'enquiert des procurations qu'elle contrôle.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises en application des délégations que celui-ci lui a accordées par délibération du 17 juin 2020 :

- DEC2021_017 : ADMINISTRATION GENERALE - Location parking N°7 << Laubre>> sis chemin de Nègue Saume – Contrat à intervenir avec Mme BLONDIN Catherine
- DEC2021_018 : FINANCES LOCALES - Réalisation d'un prêt de 31 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon pour le financement d'opérations d'investissement - Budget assainissement – Autorisation de signature du contrat de prêt.
- DEC2021_019 : FINANCES LOCALES - Réalisation d'un prêt de 244 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon pour le financement d'opérations d'investissement - Budget Principal – Autorisation de signature du contrat de prêt

Le Conseil Municipal donne acte à Madame le Maire de ces décisions.

Enfin, elle soumet à l'examen du Conseil Municipal les questions portées à l'ordre du jour.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL2021_032 ADMINISTRATION GENERALE - Convention d'adhésion au service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard propose un service facultatif de paie à façon pour les collectivités territoriales et établissements publics.

Cette mission a pour objectif d'aider les collectivités dans les travaux liés à la confection des paies (rémunérations et indemnités).

Les prestations de ce service sont la confection des salaires, des états liquidatifs auprès des organismes (URSSAF, retraite ...) et la réalisation des déclarations annuelles des salaires pour un coût de 7,55 € par bulletin de paie et indemnités édités.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le service de paie à façon du Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale du Gard pour les prestations proposées et d'autoriser le Madame le Maire) à signer la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer** au service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard
- **D'approuver** la convention d'adhésion au service de paie à façon telle que jointe en annexe.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les actes qui en découlent.
- **D'inscrire** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

DEL2021_033 ADMINISTRATION/FINANCES - Budget annexe de l'assainissement - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Dans l'attente du vote du BP 2022, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Ces dépenses autorisées par anticipation devront être reprises sur la base des autorisations telles que décrites par la suite, au budget primitif de l'exercice 2021.

Il est proposé au conseil municipal :

- de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2022, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF 2021 (BP+DMS)	TAUX	CREDITS A OUVRIR PAR ANTICIPATION AU BP 2022
CHAPITRE 23	175 200 €	25%	43 800 €
TOTAL			43 800 €

La limite de 43 800 € correspond à la limite supérieure que la Commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise l'ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tels que décrit dans le tableau précédent.

DEL2021_034 ADMINISTRATION/FINANCES--Budget commune - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Dans l'attente du vote du BP 2022, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Ces dépenses autorisées par anticipation devront être reprises sur la base des autorisations telles que décrites par la suite, au budget primitif de l'exercice 2021.

Il est proposé au conseil municipal :

- de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2022, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF 2021 (BP+DMS)	TAUX	CREDITS A OUVRIR PAR ANTICIPATION AU BP 2022
CHAPITRE 20	23 400 €	25%	5 850 €
CHAPITRE 21	242 960 €	25%	60 740 €
CHAPITRE 23	431 000 €	25%	107 750 €
TOTAL			174 340 €

La limite de 174 340 € correspond à la limite supérieure que la Commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** l'ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tels que décrit dans le tableau précédent.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

->**Skate Parc** : point de situation et délais annoncés

->**Situation COVID** : la Préfecture incite fortement à annuler toute manifestation en intérieur, se pose pour nous la question du spectacle pour enfants du dimanche 12. Après un tour de table, il est proposé de le réaliser en extérieur devant l'école si la compagnie en est d'accord. Thibaut BOURSE demandera les autorisations nécessaires à la CCPS (bancs maternelle + utilisation locaux)

->**Colis et goûters Noël** : préparation et distribution d'un colis pour les administrés de 80 ans et plus, Chantal MAZELLIER et Hélène COURTEVILLE donnent les détails de cette intervention. Thibaut BOURSE fait de même pour les sacs goûters qui seront distribués aux écoles. Un appel aux volontaires est réalisé pour ces 2 actions.

->**Noeliales** : circulation Père Noël le 11 décembre au soir + feu d'artifice depuis balcon bibliothèque ; le 12 décembre gestion par le Tennis Club et déplacement du spectacle enfants (Jean-Michel RAVEL a eu la compagnie au téléphone, ils sont d'accord)

->**Vœux début janvier** : de nombreuses communes annulent, à décaler très probablement fin janvier ou à annuler, il faut attendre et surveiller l'évolution des restrictions sanitaires. L'accueil des nouveaux arrivants prévu le jour des vœux serait à décaler également (mais pas forcément en même temps que les vœux).

->**Travaux voirie** : Christian DUMONT demande à avoir un point de situation. Fabienne DHUISME et Loïc LEPHAY lui répondent : Avenue de La Malle Poste, les travaux seront finis courant février.

Pour 2^{ème} phase il y aura nécessairement un décalage d'un an car il est impossible de demander de nouvelles subventions avant la fin des travaux !) ; Loïc LEPHAY rappelle qu'une étude sur le plan de circulation sera communiquée début janvier en interne.

->**Fleurissement participatif** : Appel à manifestation d'intérêts, en cours de préparation.

La séance est levée à 20h10

**Le secrétaire
Thibaut BOURSE**